Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0207-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CC_2026_0207

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 22 septembre 2026.

Nombre de membres en exercice : 90 titulaires – 46 suppléants
Présents ce jour : 79 Procurations : 8

Étaient présents :
M. ADAM Pierre , Mme ALLAIN Sonia , M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. AUZOU Didier , Mme BENECH Laurence , Mme BERNABLE Nathalie , Mme BERTINOTTI Dominique , Mme PADERNO PRIGENT Aline (suppléante de M. BERTRAND Régis), Mme BOIRON Bénédicte , Mme CADIOU Gaby , M. CAMBIER Bernard , M. CAMUS Sylvain , M. CANÉVET Fabien , M. CARRIOU Henri-Cédric , Mme CLOAREC Anne-Laure , M. COCADIN Romuald , M. CORDESSE Alain , M. COURGIBET Pascal , Mme CRAVEC Sylvie , M. DELISLE Hervé , M. DUMONT Benoît , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Michel , Mme FERRIER Florence , Mme FOURNIS-BEYOU Aurore , M. GAUTIER Pierre-Louis , Mme GENÉTAY Stéphanie , Mme GOASDOUÉ Nadine , M. GRANGER Erwan , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , Mme GUILLOUX Laurence , Mme GÜNEY Lorène , Mme HARDY Anne , M. HENRY Serge , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JEZEQUEL Yves , M. GRALL Pierre (suppléant de Mme JOUAN Sandrine), M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , Mme KERRAIN Tréfina , M. LAHOUSSINE Alain , M. LATIMIER Hervé , M. LAYUS Michel , M. LE BEVER Gildas , Mme LE BOULANGER Danielle , M. LE BUHAN Erwan , Mme LE CALVEZ Joyselle , M. LE CREURER Éric , M. LE DAMANY Yves , M. LE FOLL Arnaud , Mme LE GOFFIC Blanche , Mme LE JANNOU Virginie , Mme LE MEST Nathalie , M. LE MORVAN Arnaud , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE QUÉMÉNER Laurent , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LEON Erven , M. LÉON Frédéric , M. LIRZIN Yvon , Mme MACÉ Annie , M. MARECHAL Guy , M. OFFRET Maurice , M. PENVEN Eddy , M. PERREAU Frédéric , M. PHILIPPE Joël , M. RANNOU Laurent , Mme RICHARD-LE BRAS Isabelle , M. ROGARD Didier , M. SEUREAU Cédric , Mme SEVES-QUERRE Frédérique , M. TANGUY Jean-Pierre , M. THEBAULT Christophe , M. TOURNIER Vincent

Procurations :
Mme DRONIOU Marie-Louise à M. LAYUS Michel, M. EVEN Jean-Louis à Mme FERRIER Florence, M. FROGER Jérôme à Mme CLOAREC Anne-Laure, M. LAURENT Éric à M. EGAULT Gervais, Mme LOGNONÉ Jamila à M. CAMUS Sylvain, Mme MOLLE Anabelle à M. KERGOAT Yann, Mme NICOLAS Sonya à Mme GENÉTAY Stéphanie, M. ROBERT Éric à M. SEUREAU Cédric

Etaient absents excusés :
Mme BONNIEC Carole, M. LE BRIAND Gilbert, Mme PONTAILLER Catherine

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Espace d'activités de Kerantour Nord à Pleudaniel : Vente d'un terrain à la SCI DU COQUELICOT

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0207-DE

Exposé des motifs

Monsieur Kevin BROCHEN a dirigé pendant plus de dix ans la société NAUTI SERVICES, spécialisée dans la réparation et maintenance navale. Depuis 2025, il dirige la société OCTOPUS qu'il a créée et qui est spécialisée dans la collecte, le diagnostic, la déconstruction et la revalorisation de bateaux en fin de vie ainsi que de leurs équipements nautiques (accastillage, électronique, gréement, motorisation, etc.). Dans cette démarche, la priorité est donnée à l'utilisation d'équipements issus du réemploi, afin de réduire au maximum l'impact environnemental de chaque rénovation. Il travaille avec l'APER (Association pour la Plaisance Eco–Responsable) qui est l'éco-organisme national agréé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, pour gérer la déconstruction et le recyclage des bateaux de plaisance et de sport en fin de vie.

Monsieur BROCHEN souhaite développer cette activité qui nécessite d'avoir de l'espace pour manœuvrer et stocker les bateaux pouvant mesurer jusqu'à 12,40 m de long. Le terrain doit donc disposer d'une forme simple, rectangulaire, permettant la construction d'un bâtiment d'environ 1 000 m² sur l'avant du terrain (partie la plus visible) et le stockage à l'arrière. De plus, la société OCTOPUS étant installée sur le secteur de Paimpol, il souhaite s'implanter à proximité.

Il prévoit de créer au moins deux emplois pour démarrer, soit un pour la gestion du site internet et de l'administratif et un pour réaliser la manutention. Et, à terme, il prévoit d'employer jusqu'à cinq salariés.

La SCI DU COQUELICOT portera le projet.

Lannion-Trégor Communauté propose à la vente un terrain représentant une surface de 3 096 m² situé sur l'espace d'activités de Kerantour Nord à Pleudaniel au tarif de 30,00 € le m².

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260929-CC_2026_0207-DE

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ
(Par 86 pour)
Ne participe pas au vote :
HENRY Serge

DECIDE DE :

APPROUVER Le principe de vendre à la SCI DU COQUELICOT représentée par Monsieur Kevin BROCHEN, ou toute personne physique ou morale qui la représentera, un terrain d'une contenance de 3 096 m² situé sur l'espace d'activités de Kerantour Nord à Louannec au prix de 30,00 € HT le m² soit la somme de 92 880,00 € à laquelle s'ajoute la TVA au taux de 20 % d'un montant de 18 576,00 € soit un prix TTC de 111 456,00. €.

DELEGUER La formalisation définitive de la vente au Bureau Exécutif de la Communauté d'Agglomération, après réception des différentes pièces constitutives du dossier (avis des Domaines, document d'arpentage, ...), qui ne sera conclue qu'après obtention des diverses autorisations (d'urbanisme, commerciales, ...).

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 02 OCT. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 02 OCT. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT



